

Distribution : Générale

C/C.01/06/RES/1/finale

ORIGINAL : Espagnol

Washington, D.C., le 24 septembre 2004

**Instruction donnée au Secrétariat de la Commission de coopération
environnementale de rendre publiquement accessible le dossier factuel concernant
la communication SEM-00-005 (Molymex II)**

LE CONSEIL :

APPUYANT le processus prévu aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) relatif au traitement des communications sur des questions d'application et à la constitution de dossiers factuels;

AYANT REÇU le dossier factuel final concernant la communication SEM-00-005;

NOTANT qu'il doit décider, en vertu du paragraphe 15(7) de l'ANACDE, si ledit dossier factuel doit être rendu public;

AFFIRMANT sa détermination à ce que le processus en question soit rapide et transparent;

DÉCIDE par la présente :

DE RENDRE publiquement accessible et de consigner au registre le dossier factuel final concernant la communication SEM-00-005 et;

D'ANNEXER au dossier factuel les observations que les Parties ont transmises au Secrétariat au sujet du dossier factuel provisoire.

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL :

Judith E. Ayres

Gouvernement des États-Unis d'Amérique

José Manuel Bulás Montoro

Gouvernement des États-Unis du Mexique

Norine Smith

Gouvernement du Canada